



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2016

SPECIAL N ° 12 - SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

DDCSPP

Arrêté préfectoral n° SG 2016-177 portant renouvellement de la liste triennale
des médecins agréés généralistes et spécialistes du département de l'AUDE.....1

Arrêté préfectoral n° SG 2016-178 relatif à la composition du Comité Médical
du département de l'Aude.....11

DDFiP

Délégation générale de signature.....14

Délégation de signature en matière de gracieux fiscal d'un comptable chargé
d'une trésorerie.....16

Direction départementale
de la cohésion sociale et
de la protection des populations
Service : Secrétariat Général

Affaire suivie par : ML CASTAING
Téléphone : 04.34.42.90.25
Télécopie : 04.34.42.90.11
Courriel : ddespp-cmcr@aude.gouv.fr

Arrêté préfectoral n° SG 2016-177
portant renouvellement de la liste triennale des médecins agréés
généralistes et spécialistes du département de l'AUDE

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitudes physiques pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires et notamment le Titre 1er, article 1er ;

VU le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

VU le décret n° 2010.344 du 31.03.10 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'arrêté du 14 mars 1986 relatif à la liste des maladies donnant droit à l'octroi des congés de longue maladie ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2013 fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes agréés ;

VU l'avis de Monsieur le Président de la Fédération des Médecins de France en date du 08 août 2016 relatif à la liste des médecins agréés ;

VU l'avis de Monsieur le Président du Syndicat Espace Généraliste en date du 15 août 2016 relatif à la liste des médecins agréés ;

VU l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en date du 12 août 2016 et 18 août 2016 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur de l'Antenne Départementale de l'A.R.S. de l'Aude en date du 19 août 2016 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude et de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aude ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n° 2013274.0002 du 1^{er} octobre 2013 est abrogé.

ARTICLE 2 : La liste des médecins agréés généralistes et spécialistes, prévue au Titre 1er, article 1er du décret susvisé du 14 mars 1986, pour pratiquer les examens lors d'admission de candidats aux emplois publics, lors de l'octroi et renouvellement des congés maladie et réintégration à l'issue de ces congés des agents de la Fonction Publique Etat, Hospitalière et Territoriale, est fixée comme suit pour 3 ans, du 1er septembre 2016 au 31 août 2019 :

MEDECINS GENERALISTES

Arrondissement de Carcassonne

	BRAM (11150)	
MARTY Janelise	Groupe Médical - 21 rue Saint Hubert	04.68.76.10.26
CARCASSONNE (11000)		
ATTIAS Alain	Centre Médical du Centre – 23 Boulevard Jean Jaurès	04.68.10.22.33
BOURDEL-ARIBAUD Alice	25 avenue Jean Moulin	04.68.47.11.70
CARRERAS Didier	31 rue Courtejaire	04.68.72.24.46

ELIAS Daniel	Centre Médical du Centre – 23 Boulevard Jean Jaurès	04.68.10.22.33
GRAVES Jacques	40 rue Fernandel	04.68.25.06.15
JULLIAN Jean-Philippe	Centre Médical du Centre – 23 Boulevard Jean Jaurès	04.68.10.22.33
KHREICHE Antoine	ADOC – 11 rue Lamarck	04.68.72.72.00
LLANES Jean-Pierre	Centre Médical du Centre – 23 Boulevard Jean Jaurès	04.68.10.22.33
MOURAD Georges	Centre Hospitalier 11890 CARCASSONNE CEDEX 9	04.68.24.25.51
PEYRE Philippe	Groupe Médical du Centre – 23 boulevard Jean Jaurès	04.68.10.22.33
SENTENAC-MOUROU Hélène	25 avenue Jean Moulin	04.68.47.11.70
CASTELNAUDARY (11400)		
GRANEL Thierry	277 avenue Arnaut Vidal	04.68.94.94.20
CAUNES MINERVOIS (11160)		
FRANCISCO Jacques	Avenue du Minervois	04.68.78.03.30
FRANCISCO Jean-José	Idem	04.68.78.03.30
MONTREAL (11290)		
DIDIER Nicolas	26 bis avenue du Lauragais	04.68.76.26.97
LA REDORTE (11700)		
SIRVEN Jean	Centre Médical	04.68.91.47.51
LAVALETTE (11000)		
GOROSTIS François	7 Avenue du Razès	04.68.26.91.08
RIEUX MINERVOIS (11160)		
CORNUS Marie-Hélène	Centre « Joliot Curie » - 41 Avenue du 24 août 1944	04.68.78.16.81
PUEL Jean-Luc	Idem	04.68.78.16.81
SERVIES EN VAL (11220)		
FOURNIER André	1 impasse de l'Eglise	04.68.24.06.08
SYHARATH-BOUSCAT Bounsou	4 place Cabanac	04.68.24.08.55

TREBES (11800)		
CLARY Bernard	Centre Médical « Le Caducée » - Route Minervoise	04.68.78.76.02
GARAMBOIS Valérie	Centre Médical Laennec - Route de Rustiques	04.68.78.70.01
MONTLAUR Marie-Claire	idem	04.68.78.70.01
MUNCK Philippe	Idem	04.68.78.70.01
VILLEMUSTAUSOU (11620)		
QUILLE Patrick	64 rue Claude Nougaro	04.68.10.98.82

Arrondissement de Limoux

BELPECH (11420)		
PEYROT Gilbert	Groupe Médical - 2 Rue Castelas	04.68.60.62.91
BELVEZE DU RAZES (11240)		
DE FONDS-MONTMAUR Bernard	Groupe Médical - La Gare	04.68.69.01.91
MEHYAOUI Zacharia	Idem	04.68.69.01.91
POSOCCO Régis	3 rue du Rosier	04.68.69.00.09
ESPERAZA (11260)		
COUE Eric	6 Rue Pasteur	04. 68.74.16.90
LIMOUX (11300)		
ACCURSO Antoine	3 avenue François Clamens	06.09.14.36.88
REVERDY Philippe	2 rue d'Aude	04.68.31.01.20
QUILLAN (11500)		
BOUDIN Antoine	Centre Médical - 1 Avenue de la Jonquière	04.68.20.00.28

Arrondissement de Narbonne

	COURSAN (11110)	
DYBEK Gilles	Centre Médical - 1 Chemin des Seignes	04.68.33.67.87
	CUXAC D'AUDE (11590)	
PEBERNARD Jacques	Centre Médical - 9 Rue des Caves Vieilles	04.68.33.44.93
	DURBAN CORBIERES (11360)	
JAUDON Benoît	39 avenue de Narbonne	04.68.45.95.39
	GRUISSAN (11430)	
BOUSCARLE François	Groupe Médical - 36 avenue Général Azibert	04.68.49.01.19
	LEZIGNAN CORBIERES (11200)	
PENAVAIRE Rémi	Groupe Médical - Place des Vosges	04.68.27.00.20
	NARBONNE (11100)	
ABSIL Patrice	18 quai Vallière	04.68.90.39.40
ANDRE-MARTIN Laurence	Idem	04.68.90.39.40
BOURDIN Jean	31 avenue des Pyrénées	04.68.42.10.23
BOURDIN Julie	Idem	04.68.42.10.23
CONTARD Serge	9 rue Ernest Cognacq	04.68.32.07.84
ICHER ROCH Bertrand	9 rue Turbigo	04.68.43.91.67
LEGAL Franck	Idem	04.68.90.16.16
MARQUET Paul	Commissariat de Police	06.09.33.96.18
MERIC Bernard	31 Avenue Anatole France	04.68.42.35.73
OLLIVIER Jean-Loïc	Centre Médical - 24 Rue Paul Louis Courier	04.68.90.29.49
PONS Claude	1 rue Gustave Eiffel	04.68.90.40.80
SINAYA Ludovic	22 quai Vallière – Résidence « Le Rive Droite »	04.68.32.79.03
	PORT LA NOUVELLE (11210)	
DAT Bernard	166 quai du Port	04.68.33.11.11
NORTIER Bernard	15 rue des Statices	04.68.48.03.44



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAN JUAN Philippe	Idem	04.68.48.03.44
	PORT LEUCATE (11370)	
OURADOU Gilbert	Résidence Malardeau	04.68.40.91.19
	SALLES D'AUDE (11110)	
LAVAL Jean-Paul	Centre Médical « Les Olivettes » - Route de Coursan	04.68.33.98.21

MEDECINS SPECIALISTES

Cardiologie

	CARCASSONNE (11000)	
LAUDINAT Jean-Michel	21 Boulevard du Commandant Roumens	04.68.11.52.52
	CASTELNAUDARY (11400)	
LABOUCHE Bruno	84 avenue Monseigneur de Langle	04.68.23.21.08

Chirurgie Orthopédique

	CARCASSONNE	
MERIAUX Jean-Luc	2 avenue du Maréchal Juin	04.68.47.85.25
	NARBONNE (11100)	
AGAY Laurent	C.H. « Docteur Lacroix »	06.84.96.01.35

Endocrinologie

CARCASSONNE (11000)

VIDAL Danièle	36 rue Coste Reboulh	04.68.72.69.21
---------------	----------------------	----------------

Gastro-Entérologie

	CARCASSONNE (11000)	
ROUILLON Jean-Michel	Polyclinique « Montreal » - Route de Bram	04.68.25.08.02
	NARBONNE (11100)	
BENAZZOUZ Abdelhak Paco	5 place Les Jacobins	04.68.32.36.99
MARCIANO Pierre-Marc	5 place Les Jacobins	04. 68.65.09.11

Hématologie

	CARCASSONNE	
BOULANGER Vincent	Centre Hospitalier 1060 Chemin de la Madeleine CS 40001 - 11010 CARCASSONNE CEDEX	04.68.24.26.01
LABOUREY Jean-Luc	idem	04.68.24.26.01

Néphrologie

	CARCASSONNE	
DE MARION GAJA Catherine	Centre Hospitalier 1060 Chemin de la Madeleine CS 40001 - 11010 CARCASSONNE CEDEX	04.68.24.24.24
	NARBONNE (11100)	
DE CORNELISSEN François	Polyclinique Le Languedoc – 12 avenue Côte des Roses	04.68.32.82.35

Oncologie

	CARCASSONNE	
BOULANGER Vincent	Centre Hospitalier 1060 Chemin de la Madeleine CS 40001 - 11010 CARCASSONNE CEDEX	04.68.24.26.01
HACENE Samir	idem	04.68.24.29.65
LABOUREY Jean-Luc	idem	04.68.24.26.01
VOÏCAN Daniel	idem	04.68.24.29.65
	NARBONNE (11100)	
BENAZZOUZ Abdelhak Paco	5 place Les Jacobins	04.68.32.36.99
GIARDINA Vincenzo	Polyclinique « Le Languedoc » – avenue de la Côte des Roses	04.68.65.10.52
MATHIEU André	Idem	04.68.65.10.52

Oto-rhino-laryngologie

	NARBONNE (11100)	
BONNAFOUS Denis	Polyclinique « Le Languedoc » - Route de Narbonne Plage	04.68.65.33.12

Pneumo-phtisiologie

	CARCASSONNE	
CARRE Philippe	Centre Hospitalier 1060 Chemin de la Madeleine CS 40001 - 11010 CARCASSONNE CEDEX	04.68.24.26.00
	NARBONNE (11100)	
ZERBIB Pierre	Le Longchamps - 22 Quai Victor Hugo	04. 68.32.08.81

Psychiatrie

CARCASSONNE (11000)		
BARTHELEMY Jawad	Clinique « Jacqueline Verdeau-Pailles » Chemin dit « Les Pièces »	06.73.83.84.01
CORDIER Martine	Idem	04.68.10.87.50
PEGOURIE Patricia	Idem	04.68.10.87.55
<i>ROMAIN Jean-Louis</i>	Membre du C.M. uniquement : ne fait plus d'expertise.	
VIDAL Jean	Clinique « Jacqueline Verdeau-Pailles » Chemin dit « Les Pièces »	04.68.10.87.50
ZAROUK Charles	SESSAD – Chemin Petite Conte	06.09.03.88.89
CASTELNAUDARY (11400)		
GAOUAR Abdelmadjid	C.M.P. Adultes – Pôle Santé – Allée des Lilas	04.11.69.07.70
LIMOUX (11300)		
BERREZIGA Noureddine	A.M.J. – U.S.S.A.P. – Place du 22 septembre	04.68.74.64.50
DELAHAIE Marc	Centre Bel Air – 17 chemin de Bel Air	06.87.07.74.21
REJO Marcel	3 Rue Pascal	04.68.31.07.89
NARBONNE (11100)		
GERARD Dominique	8 boulevard Mistral	04.68.45.70.94
PFEIFFER Christian	Clinique « Sainte Thérèse » - 1 rue Simon Castan	04.68.42.66.20

Rhumatologie

CASTELNAUDARY (11400)		
HACENE Anissa	4 bis avenue du Maréchal Leclerc	04.68.23.51.66
MONOD Pierre	Idem	04.68.23.51.66
CARCASSONNE		
CADENE Christian	Centre Hospitalier 1060 Chemin de la Madeleine CS 40001 - 11010 CARCASSONNE CEDEX	04.68.24.24.50



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

KOUMOUVI Modeste	Idem	04.68.24.24.50
	LIMOUX (11300)	
<i>AUTHIER André</i>	Médecin acceptant mission du Comité Médical uniquement.	
	NARBONNE (11100)	
VESPERINI Véronique	C.H. – Boulevard du Dr Lacroix	04.68.42.63.00

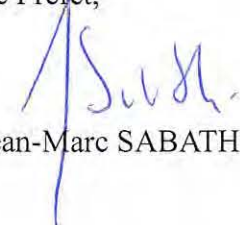
Urologie

	NARBONNE (11100)	
MARGAINE Patrick	Polyclinique « Le Languedoc »- Route de Narbonne Plage	04.68.65.33.64

ARTICLE 3 : Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Carcassonne, le 30 AOUT 2016

Le Préfet,


Jean-Marc SABATHÉ

Cité administrative place Gaston Jourdanne - 11807 CARCASSONNE CEDEX 9
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 09h15/11h30 – 14h00/16h00
Téléphone : 04.34.42.91.00 - Télécopie : 04.34.42.90.03
Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/Facebook> :
<http://www.facebook.com/préfecture>

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et
de la Protection des Populations
Service : Secrétariat Général

Affaire suivie par : ML CASTAING
Téléphone : 04.34.42.90.25
Télécopie : 04.34.42.90.11
Courriel : ddespp-cmcr@aude.gouv.fr

Arrêté préfectoral n° SG 2016-178
relatif à la composition du Comité Médical du département de l'Aude

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitudes physiques pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires et notamment le Titre 1er, article 1er ;

VU le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

VU le décret n° 2010.344 du 31.03.10 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'arrêté du 14 mars 1986 relatif à la liste des maladies donnant droit à l'octroi des congés de longue maladie ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2013 fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes agréés ;

VU l'avis de Monsieur le Président de la Fédération des Médecins de France en date du 08 août 2016 relatif à la liste des médecins agréés ;

VU l'avis de Monsieur le Président du Syndicat Espace Généraliste en date du 15 août 2016 relatif à la liste des médecins agréés ;

VU l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en date du 12 août 2016 et 18 août 2016 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur de l'Antenne Départementale de l'A.R.S. de l'Aude en date du 19 août 2016 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude et de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aude ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2013347-0005 du 13 janvier 2014 est abrogé.

ARTICLE 2 : Le Comité Médical Départemental de l'Aude chargé de donner à l'autorité compétente, un avis sur les contestations d'ordre médical qui peuvent s'élever à propos de l'admission des candidats aux emplois publics, de l'octroi et du renouvellement des congés de maladie et de la réintégration à l'issue de ces congés, est composé des médecins agréés généralistes et spécialistes suivants pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 août 2019 :

MEDECINS AGREES EN MEDECINE GENERALE

- Docteur MARQUET Paul – TITULAIRE
- Docteur ACCURSO Antoine - TITULAIRE
- Docteur CONTARD Serge – SUPPLEANT
- Docteur GARAMBOIS Valérie – SUPPLEANTE
- Docteur MUNCK Philippe – SUPPLEANT

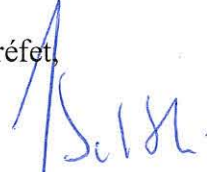
MEDECINS AGREES EN PSYCHIATRIE

- Docteur Charles ZAROUK – TITULAIRE
- Docteur Jean-Louis ROMAIN – SUPPLEANT

ARTICLE 3 : Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Carcassonne, le **30 AOUT 2016**

Le Préfet,



Jean-Marc SABATHÉ

Cité administrative place Gaston Jourdanne - 11807 CARCASSONNE CEDEX 9
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 09h15/11h30 – 14h00/16h00
Téléphone : 04.34.42.91.00 - Télécopie : 04.34.42.90.03
Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/Facebook> :
<http://www.facebook.com/préfecture>



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BRAM le 01/09/2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE
Place Gaston Jourdanne
11000 CARCASSONNE

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie de BRAM

Vu l'article L622-24 du code de commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publique,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame HERMET Catherine, inspectrice adjoint au comptable chargé de la trésorerie de BRAM, à l'effet de signer :

1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice

2°) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée

4°) d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon

5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration

6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,

7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,

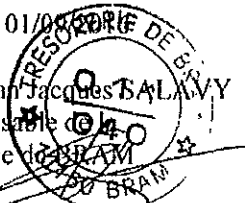
Aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade
ARNOULT Stéphanie	Contrôleur
REMONATO Sandra	Agent
FRAISSE Marie	Agent

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

A BRAM..., le 01/08/2008

Le comptable, Jean Jacques BALVY
responsable de la
trésorerie de BRAM



**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL
D'UN COMPTABLE CHARGE D'UNE TRESORERIE**

Le comptable, responsable de la trésorerie de BRAM

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame HERMET Catherine, inspectrice, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de BRAM, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 20 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 20 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ARNOULT Stéphanie	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
REMONATO Sandra	Agent	200 €	3 mois	2 000 €
FRAISSE Marie-Dominique	Agent	200 €	3 mois	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

A Bram, le 1^{er} septembre 2016
Le comptable,

Jean-Jacques SALON

